## 

N°AR2024-089

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr RYCKEWAERT Xavier 26, allée des Acacias à WORMHOUT, afin d'effectuer des travaux de peinture au 20, rue de Bergues à Wormhout,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit face au 20, rue de Bergues, et ce, du 3 au 14 juin 2024 inclus. Monsieur RYCKEWAERT Xavier est autorisé à stationner ces véhicules sur ces emplacements.

**ARTICLE 2**: Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur RYCKAWAERT Xavier.

**ARTICLE 3**: La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué
Florence DEHONDE

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 16 mai 2024

avid CALCOEN

Le Maire

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 16/05/2024

Le Maire

David CALCOEN

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDS